L'ALIMENTATION AU QUÉBEC

VOIES D'ACTION POUR LE MILIEU SCOLAIRE

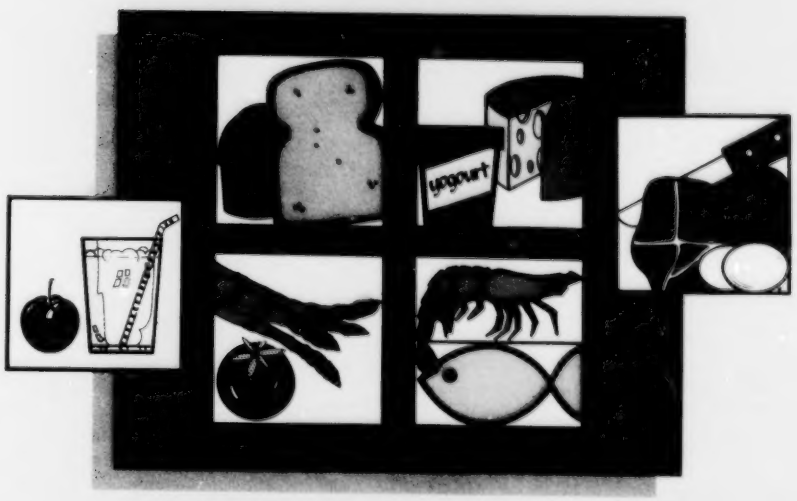

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE D'ORIENTATION

Québec

89-03028/

L'ALIMENTATION AU QUÉBEC

VOIES D'ACTION POUR LE MILIEU SCOLAIRE

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE D'ORIENTATION

POUR UN PLUS GRAND ENGAGEMENT DES ORGANISMES SCOLAIRES DANS L'ACHAT DE PRODUITS BIO-ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Dépôt légal — 2e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-18841-1

Présentation

En 1985, le gouvernement du Québec rendait public un rapport d'enquête sur les habitudes alimentaires des jeunes Québécois. Les conclusions de cette enquête conjuguées aux recommandations des spécialistes de l'éducation et du milieu de la santé étaient unanimes à réclamer la définition d'une orientation pour l'alimentation en milieu scolaire.

Le gouvernement ne pouvait demeurer insensible aux besoins et aux attentes de ces milieux et il confia à un groupe de travail interministériel le mandat de préparer cette orientation. C'est ainsi que les ministres du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux, proposent, dans un document intitulé « L'Alimentation au Québec ; voies d'action pour le milieu scolaire », des activités qui permettront de répondre à des besoins maintes fois exprimés.

Devant l'effort collectif entrepris pour améliorer la qualité de l'alimentation et des services alimentaires en milieu scolaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec se devait de définir une action en vue d'apporter une collaboration soutenue aux organismes scolaires. De plus, par son action concrète, il veut leur proposer de prendre une place plus importante au sein de l'économie québécoise en s'engageant de façon systématique dans l'achat des produits bio-alimentaires de chez nous et dans la promotion de la qualité des aliments.

Le présent document est donc complémentaire au document d'orientation présenté par les trois ministères concernés ; tout en venant appuyer l'action des organismes scolaires, il cherche à mettre en évidence l'impact de leurs activités économiques en matière d'alimentation. Les plans d'action qui seront mis en œuvre au sein des organismes scolaires devraient, à notre avis, prendre en compte les réalités économiques. Seule cette approche permettra de développer des politiques locales, en matière d'alimentation, complètes et intégrées au vécu socio-économique.

Le présent document d'orientation et d'actions s'adresse à une population bien particulière et constitue un des volets du Cadre général d'intervention en matière d'alimentation que nous sommes à élaborer. De plus, il s'inscrit dans la perspective d'une action concertée en faveur d'une clientèle qui doit recevoir une attention particulière.

Que tous ceux et celles qui travaillent en vue d'améliorer les habitudes alimentaires des Québécois et le développement économique du secteur bio-alimentaire sachent que leur travail est essentiel même s'il est trop souvent ignoré. L'appui que nous leur proposons saura, je le souhaite, les aider dans leurs efforts pour la réalisation d'une meilleure qualité de vie des personnes et de la collectivité québécoise.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec,

Michel Pagé
Député de Portneuf

Table des matières

Page

Présentation 3

Quelques définitions 7

1. Orientation du M.A.P.A.Q. en matière d'alimentation 9
1.1 Importance de l'alimentation 9
1.2 Principes directeurs 10
1.3 Objectifs 12
1.4 Démarche 13

2. Achat des produits bio-alimentaires du Québec 14
2.1 Problématique 14
2.2 Actions proposées 15

3. Soutien du M.A.P.A.Q. 16
3.1 Pour les gestionnaires des services alimentaires 16
3.2 Pour les élèves 17

Conclusion 19

Annexe: Personnes-ressources du M.A.P.A.Q. 21

Références bibliographiques 23

Quelques définitions

L'alimentation: l'acte de se nourrir, c'est-à-dire de consommer des aliments pour répondre aux besoins de l'organisme humain.

Le produit bio-alimentaire: tout organisme vivant élevé, récolté, capturé, transformé ou conditionné à des fins de consommation alimentaire.

L'industrie bio-alimentaire: l'ensemble des activités économiques ayant pour but d'élever, de récolter, de capturer, de transformer ou de conditionner des organismes vivants à des fins de consommation alimentaire.

Les services alimentaires: l'ensemble des activités (éducation, promotion, vente d'aliments, etc.) qui permettent de satisfaire les besoins nutritionnels d'une clientèle donnée. Les services alimentaires mis à la disposition des jeunes dans une école doivent être analysés sous deux aspects. Il y a tout d'abord le type de services rendus disponibles aux élèves (cafétéria, comptoir-lunch, distributeur automatique d'aliments, etc.), la valeur des aliments ainsi proposés, et le contexte dans lequel ces aliments sont servis et vendus (entreposage, manipulation et service). Il y a également la dimension éducative des services offerts.

L'infection: invasion de microorganismes pathogènes tels Salmonella, etc., et réaction de défense à leur présence ou aux toxines qu'ils libèrent lors de leur croissance.

L'intoxication: résultat de l'ingestion de substances toxiques que l'on retrouve dans les tissus de certaines plantes ou animaux, de toxines formées et excrétées par certains microorganismes tels bactéries, moisissures et algues lorsqu'ils se multiplient dans les aliments ou de contaminants chimiques qui peuvent être ajoutés intentionnellement ou accidentellement aux aliments tels que résidus industriels, pesticides, métaux ou autres éléments toxiques.

M.A.P.A.Q.: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

M.E.Q.: Ministère de l'Éducation du Québec.

M.S.S.S.: Ministère de la Santé et des Services sociaux.

1. Orientation du M.A.P.A.Q. en matière d'alimentation

1.1 Importance de l'alimentation

L'alimentation, facteur de santé

Preuve en est faite, l'état de santé des personnes est relié à un ensemble d'habitudes de vie et, parmi celles-ci, l'alimentation se révèle déterminante. Cela explique sans doute pourquoi le consommateur québécois est de plus en plus préoccupé par ses choix alimentaires. Cela fait comprendre aussi qu'un cadre de référence ne peut que s'élaborer dans un ensemble de mesures favorisant le maintien ou la modification de comportements de consommation alimentaire permettant l'atteinte et le maintien d'apports nutritionnels satisfaisants.

L'alimentation, acte social et culturel

Bien que la préoccupation santé soit un facteur d'achat important pour le consommateur, il n'en demeure pas moins que les habitudes familiales et les modes de vie influencent aussi largement l'alimentation. Pour en arriver à modifier des comportements alimentaires bien ancrés, il nous apparaît essentiel de créer un environnement le facilitant et de poursuivre les efforts d'éducation entrepris depuis plusieurs années par les instances gouvernementales et par les groupes socio-communautaires.

L'alimentation, geste à conséquences économiques

Un nombre impressionnant de recherches démontre l'incidence de l'alimentation sur le développement de certaines maladies. Chaque année, des milliards $ sont dépensés au Québec pour traiter des maladies reliées au mode d'alimentation, au choix et à la qualité des aliments, à leur manipulation adéquate et à leur entreposage. Parce qu'elle contribue à maintenir et à améliorer la santé, la saine alimentation agit comme outil de prévention et peut ainsi sauver à l'État des sommes importantes qui pourraient être consacrées à d'autres fins.

On reconnaît qu'en outre la saine alimentation influence non seulement l'état de santé mais aussi les aptitudes à apprendre et à travailler efficacement. Parmi les pertes totales de production attribuables à la morbidité (3 milliards $ en 1984), il est difficile d'établir précisément les coûts engendrés par les maladies reliées à la mauvaise alimentation ou aux toxi-infections d'origine alimentaire. Des études ayant fait la preuve que le cholestérol constituait un facteur de risque pour les maladies cardio-vasculaires, il est intéressant de souligner que, en 1984, ces maladies étaient responsables de plus d'un milliard $ du manque à gagner total.

Au plan du budget personnel ou familial, l'alimentation se révèle un des postes majeurs de dépenses et représente un pourcentage variant de 22 % à 30 % du budget total. Sur le marché québécois en 1987, les ventes au détail de produits alimentaires totalisent la somme de 10 5 milliards $, soit 26,9 % du total des ventes au détail ; par ailleurs, 350 000 personnes occupent un emploi direct dans le secteur de l'alimentation. Ces chiffres démontrent bien que les gestes de consommation ont d'importantes répercussions sur toute l'industrie bio-alimentaire en l'occurrence les producteurs, les transformateurs, les restaurateurs, les commerçants, etc.

Il importe aussi de noter que toutes les interventions en matière de promotion de la qualité des aliments et des produits bio-alimentaires québécois donnent lieu à des interactions constantes qui permettent aux consommateurs et aux organismes de faire connaître leurs besoins et leurs exigences aux producteurs, aux transformateurs, aux distributeurs et aux restaurateurs et ainsi d'influencer, à la faveur de leurs préoccupations, toute l'industrie bio-alimentaire.

1.2 Principes directeurs

Certains principes directeurs servent d'appui à l'action du M.A.P.A.Q. en matière d'alimentation.

L'alimentation est un des champs d'activité du M.A.P.A.Q.

Le nom même du ministère « ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation » indique bien que le domaine de l'alimentation est un champ d'action dont il a la responsabilité. Cependant, c'est une responsabilité qu'il partage avec d'autres ministères. Par définition, le Ministère est en interaction, d'une part avec les personnes qui produisent, transforment et distribuent les aliments et, d'autre part, avec celles à qui sont destinées ces denrées alimentaires.

Depuis toujours, le Ministère s'est engagé dans des actions touchant la promotion de la qualité des aliments et les habitudes alimentaires de la population. Qu'on se rappelle les interventions de conférencières itinérantes dans les nombreuses paroisses de la province, celles de conseillères en région rayonnant auprès des organismes locaux, de la mise sur pied d'équipes d'inspection des établissements alimentaires ou encore plus près de la réalité scolaire, l'implantation d'un programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires.

Alors que l'éclatement des comportements alimentaires pose de nouveaux défis énergisants à l'ensemble des intervenants du secteur, le Ministère entend prendre plus que jamais ses responsabilités en la matière et assumer pleinement son rôle afin d'assurer une plus grande adéquation entre la demande et l'offre.

Toute action du M.A.P.A.Q. en matière d'alimentation doit favoriser la qualité des aliments et l'achat des produits bio-alimentaires québécois

La mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec se définit comme suit :

> « favoriser l'adaptation de l'industrie agro-alimentaire aux opportunités et aux exigences actuelles des marchés internes et externes, au bénéfice des intervenants socio-économiques québécois, tout en assurant la promotion des intérêts de ce secteur et en donnant aux exploitants agricoles accès à un régime adéquat de protection ».

Si l'on reconnaît que la mission ultime du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec favorise le développement de l'industrie agro-alimentaire, il nous faut aussi admettre que toute intervention du Ministère doit contribuer à la réalisation de cette vocation ; c'est donc dans ce contexte que le Ministère poursuit ses efforts en matière d'alimentation. Aux préoccupations économiques du Ministère s'ajoutent, bien sûr, des responsabilités sociales d'ordre gouvernemental dont celle d'assurer l'innocuité des produits alimentaires et de favoriser le maintien de la santé des Québécois notamment par le développement de saines habitudes alimentaires. Le but de l'action du M.A.P.A.Q. est, tout en visant l'amélioration des conditions de santé des Québécois par une meilleure alimentation et une qualité adéquate des produits, d'accentuer la consommation de produits bio-alimentaires québécois.

Le M.A.P.A.Q. favorise une action concertée et complémentaire

Face à la problématique de l'alimentation au Québec, les responsabilités des ministères et des organismes concernés directement varient selon leurs objectifs particuliers. Il apparaît important, pour le M.A.P.A.Q., d'agir le plus possible de concert avec les organismes publics ou privés et, autant que faire se peut, de coordonner ses actions avec eux de manière à en assurer la concordance.

C'est ainsi qu'en mars 1984, le Ministère obtenait la signature de trois (3) protocoles d'entente par lesquels le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engageaient à se consulter et à s'informer mutuellement dans le développement et l'implantation de programmes alimentaires s'inscrivant dans le cadre d'une politique alimentaire québécoise. Depuis ce temps, notre approche de concertation s'est concrétisée par notre participation active au Comité interministériel sur l'alimentation.

Bien que le M.A.P.A.Q. soit le premier organisme responsable du développement bio-alimentaire, tous les ministères et les organismes parapublics partagent, à des degrés divers, des responsabilités en regard du développement social et économique du Québec et doivent y collaborer selon leurs moyens. De la même façon qu'il nous apparaîtrait difficile de faire la promotion de la qualité des aliments et de la vente de produits bio-alimentaires québécois en ne prenant pas en compte les objectifs nutritionnels de l'État, il nous semble essentiel que d'autres ministères contribuent par leur engagement à l'objectif collectif de développement d'un secteur économique de premier ordre (15 MM $). Le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux nous apparaissent des partenaires tout indiqués et auront à conjuguer davantage leurs efforts à ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Rappelons que, depuis 1983, un protocole de collaboration se déroule entre le M.A.P.A.Q. et le M.S.S.S. relativement à la prévention et au contrôle des toxi-infections alimentaires. Ce mécanisme d'échanges de résultats analytiques et d'informations permet le dépistage et l'identification d'agents étiologiques, et la détection de l'origine d'épisodes de toxi-infections alimentaires.

Au-delà de l'action interministérielle, le Ministère croit important le rôle de partenaires que peuvent jouer le secteur privé et l'État lorsque, par exemple, l'industrie bio-alimentaire intègre dans la fabrication de ses produits les objectifs nutritionnels de l'État ou encore lorsque la promotion d'une saine alimentation vient compléter celle d'un produit de l'industrie bio- alimentaire. N'y a-t-il pas là l'occasion de développer un nouveau type de partenariat?

Des valeurs privilégiées

Outre les principes directeurs, certaines valeurs inspirent l'action du Ministère en matière d'alimentation et plus précisément les objectifs qu'il poursuit. Ces valeurs sont les suivantes:

- l'ouverture sur le monde bio-alimentaire;
- la responsabilité.

L'ouverture sur le monde bio-alimentaire

La présentation des réalités du domaine bio-alimentaire signifie pour certaines personnes une découverte et, pour d'autres, la mise en valeur de leur quotidien. Dans les deux cas, elle contribue à modifier les attitudes et les comportements dans le sens du respect, de la tolérance et de la compréhension des autres.

La responsabilité

Par les activités proposées, le Ministère cherche à favoriser la reconnaissance et la prise en charge de la responsabilité de leur alimentation par les personnes rejointes. De plus, il souhaite qu'en regard de l'industrie bio-alimentaire québécoise, le consommateur, tout en demeurant libre de son choix, endosse une certaine responsabilité et en devienne solidaire.

Les fondements et les valeurs qui viennent d'être énoncés caractérisent notre action et servent de guides dans la définition de nos objectifs.

1.3 Objectifs

L'objectif global de l'action du Ministère en matière d'alimentation

Dans son ensemble, l'action du Ministère en matière d'alimentation vise à:

> *amener le consommateur à satisfaire ses besoins en alimentation de manière à s'assurer une meilleure qualité de vie tout en contribuant à la croissance économique de l'industrie bio-alimentaire québécoise.*

Cet objectif global se traduit par les objectifs généraux suivants:

- sensibiliser le consommateur québécois à une saine alimentation en favorisant l'utilisation de produits bio-alimentaires québécois;
- favoriser la connaissance appropriée des produits bio-alimentaires québécois afin d'en augmenter la consommation;
- assurer un approvisionnement alimentaire de qualité;
- assurer la protection du consommateur quant à la qualité des produits qu'il consomme surtout en regard de leur innocuité et quant à la loyauté de leur vente;
- stimuler le développement de produits adaptés aux besoins et aux exigences des consommateurs;
- contribuer à accroître la qualité des services alimentaires par une surveillance accrue de l'hygiène et de la salubrité dans les établissements de consommation et de vente au détail.

Une fois ces éléments précisés, le M.A.P.A.Q. se sent en mesure d'entreprendre des actions en milieu scolaire et d'y soutenir celles amorcées par différents groupes préoccupés de la qualité de l'alimentation des jeunes.

1.4 Démarche

Une approche par population-cible

Le développement d'un cadre général d'intervention peut s'inspirer d'une approche globale où à partir des grands problèmes nutritionnels de la population, on élabore une politique d'ensemble. Pour sa part, le M.A.P.A.Q. a choisi une approche plus sectorielle en privilégiant plutôt le développement de programmes d'activités en faveur de groupes définis.

La démarche choisie vise essentiellement à influencer le comportement alimentaire de groupes vulnérables. Ainsi, le Ministère a identifié, entre autres, les jeunes en milieu scolaire comme devant faire l'objet de nos interventions pour les prochaines années.

L'approche par population-cible offre l'avantage de permettre l'élaboration de programmes d'activités adaptés aux besoins et aux particularités de chaque groupe-cible.

Le développement d'actions concrètes et réalisables à court et à moyen termes

Partir de la réalité quotidienne des personnes concernées leur permet d'abord de se reconnaître et de s'identifier. Les actions que le Ministère propose sont immédiates et significatives ; elles tendent à mettre à profit les ressources humaines, matérielles, économiques et sociales des groupes-cibles. C'est dans cette perspective que les programmes d'activités pour les élèves du primaire et du secondaire ont été préparés et que d'autres programmes d'activités seront développés.

2. Achat des produits bio-alimentaires du Québec

Bien que l'ensemble des questions posées par les habitudes alimentaires des enfants et des adolescents d'âge scolaire ainsi que par celles des services alimentaires des écoles semblent bien circonscrites dans le document d'orientation « L'alimentation au Québec ; voies d'action pour le milieu scolaire », le M.A.P.A.Q. souhaite pousser plus loin cette problématique en mettant en lumière les aspects économiques de l'alimentation en milieu scolaire.

2.1 Problématique

Au-delà de l'activité quotidienne, il reste que l'alimentation au Québec constitue une activité à incidence économique importante ; le marché de l'alimentation en milieu scolaire, préscolaire, primaire et secondaire, dans les secteurs public et privé, représente, en 1987, des achats annuels de produits bio-alimentaires totalisant plus de 33 500 000 $. Les décisions d'achat des responsables des organismes scolaires ont donc une influence marquée sur la mise en marché des produits bio-alimentaires du Québec.

Cependant, l'industrie constate à regret que les organismes des secteurs public, parapublic et privé ne semblent pas toujours soucieux de favoriser l'achat des produits bio-alimentaires québécois.

Une étude[1], effectuée auprès de 225 commissions scolaires, permet de faire les constatations suivantes :

- 59 pour cent des commissions scolaires ont affirmé avoir des politiques et des procédures d'achat favorisant les produits et les services alimentaires québécois ;

- 60,3 pour cent ont indiqué qu'elles poursuivaient l'objectif d'augmenter le contenu québécois de leurs achats de produits bio-alimentaires ;

- pourtant, 85,8 pour cent des commissions scolaires n'ont toujours pas, dans les contrats de concession des services alimentaires, de clause pour favoriser l'achat d'aliments produits ou transformés au Québec.

À partir de ces données, il semble que, bien que la plupart des organismes scolaires soient d'accord pour augmenter en volume leurs achats de produits bio-alimentaires québécois, un nombre restreint d'entre eux, toutefois, prennent des mesures concrètes pour assurer cet accroissement.

---

(1) Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Rapport d'évaluation sur les services alimentaires scolaires au Québec*, Montréal, Direction du développement commercial, 1985, pp. 9-12.

2.2 Actions proposées

Si les organismes scolaires veulent vraiment s'engager dans le développement d'une politique locale d'alimentation « qui prend en compte le contexte socio-économique québécois », comme le propose le document d'orientation, ils doivent favoriser l'achat des produits bio-alimentaires québécois.

En apportant de tels changements au niveau des politiques d'approvisionnement, les organismes scolaires, véritables agents de développement, maximisent les retombées économiques de leurs achats et contribuent à la création et au maintien d'emplois et à l'augmentation de la capacité de production de nos entreprises.

En plus des objectifs et des moyens présentés dans le document « L'alimentation au Québec ; voies d'action pour le milieu scolaire », des actions particulières sont proposées aux organismes scolaires pour en arriver à réaliser un véritable engagement économique.

Voies d'action PLUS

Adoption d'une politique locale d'achat des produits du Québec

Conscients de leurs responsabilités économiques et sociales, les administrateurs et les administratrices de services d'alimentation n'hésiteront pas à se doter de règlements visant à assurer un approvisionnement en aliments nutritifs, attrayants et de qualité ; de plus, ces responsables exigeront de leurs fournisseurs, chaque fois que cela est possible, des produits québécois. Il ne faut pas confondre une politique locale d'achat des produits du Québec et une politique d'achat local ; les deux sont compatibles mais la dernière peut ne pas inclure la première.

Sensibilisation des employés

Comme il convient de le faire dans l'adoption de toute politique, il importe de sensibiliser les employés aux objectifs poursuivis dans l'application d'une politique locale d'achat ; il est essentiel que tous soient conscients des buts visés et du rôle déterminant qu'ils auront à jouer.

Regroupement pour des appels d'offres ou pour des achats

Actuellement, plusieurs regroupements d'achats ou d'appels d'offres existent, notamment dans le réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous croyons qu'il peut être intéressant pour un établissement scolaire de se joindre à un regroupement de manière à réaliser, sur une base sectorielle ou régionale, des appels d'offres ou des achats qui permettent d'obtenir une réduction des coûts unitaires et de donner priorité aux produits de chez nous.

Sensibilisation des élèves

Les efforts de concertation économique peuvent se doubler d'une action auprès des élèves pour les inciter non seulement à consommer des aliments sains et nutritifs mais de préférence d'origine québécoise. N'y a-t-il pas là l'occasion d'une première leçon de vie économique pour les jeunes?

3. Soutien du M.A.P.A.Q.

3.1 Pour les gestionnaires des services alimentaires

Services conseils en matière de commercialisation et d'agro-alimentaire

La Direction de la commercialisation du M.A.P.A.Q. offre des services conseils en matière de commercialisation et d'agro-alimentaire. Dans chacune de ses douze (12) Directions régionales, le Ministère a nommé des conseillers régionaux qui peuvent agir à titre de consultants auprès des acheteurs des organismes scolaires pour élaborer des projets d'achats.

De façon concrète, les conseillers régionaux du Ministère peuvent:

— informer sur les disponibilités et les prix des produits québécois ainsi que sur leurs fournisseurs;

— aider à vérifier la provenance de produits offerts ou livrés par les fournisseurs et les distributeurs;

— aider à réviser, dans les documents d'appels d'offres, les spécifications d'achats pour qu'elles correspondent à des produits bio-alimentaires;

— collaborer à la vérification des déclarations de contenu québécois des fournisseurs;

— aider à mettre en place des moyens de contrôle pour réduire les substitutions de produits;

— appuyer la préparation de clauses spéciales pour les contrats de service avec des concessionnaires;

— collaborer au développement d'une politique locale favorisant l'achat des produits bio-alimentaires québécois;

— soutenir toute autre initiative des organismes scolaires voulant favoriser l'achat des produits québécois.

Services conseils et perfectionnement en matière d'hygiène et de salubrité

Afin de sensibiliser les gestionnaires des services alimentaires à leur obligation d'offrir des aliments de toute première qualité, le Ministère offre à ceux-ci un appui technique sous forme de services conseils.

- Services conseils régionaux

  Dans chaque bureau régional de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation du M.A.P.A.Q., il y a une personne-ressource apte à conseiller les organismes scolaires sur la mise en place et l'aménagement de services alimentaires, l'importance du rôle des manipulateurs d'aliments, les exigences légales pour exploiter des établissements alimentaires et les responsabilités des gestionnaires d'établissements alimentaires.

• Services conseils provinciaux

Au plan provincial, la Direction de l'inspection des aliments à la consommation du M.A.P.A.Q. met à la disposition des organismes scolaires des sessions de formation et de perfectionnement portant sur l'hygiène et la salubrité dans les services alimentaires. Le contenu d'apprentissage inclut, entre autres, les sujets suivants :

— introduction à la microbiologie ;

— intoxications alimentaires et leurs conséquences ;

— importance du rôle du manipulateur d'aliments ;

— réglementations et exigences provinciales en matière d'exploitation d'un établissement alimentaire.

En complément, la Direction de l'inspection des aliments à la consommation distribue et prête gratuitement de la documentation écrite et audio-visuelle. De plus, elle offre un service d'information téléphonique sur les lois et les règlements provinciaux régissant les produits bio-alimentaires.

3.2 Pour les élèves

Programmes d'activités éducatives et promotionnelles

Afin d'assurer, d'une part, un certain soutien à l'enseignement de la saine alimentation et, d'autre part, de stimuler la réalisation d'autres activités pouvant se dérouler dans le cadre des services complémentaires, le Ministère a élaboré un programme d'activités. La stratégie éducative privilégiée comporte des actions se situant à deux niveaux d'intervention, soit au niveau de la masse pour le préscolaire et le primaire et auprès de groupes particuliers pour le secondaire. Ces activités veulent rejoindre les enfants et les adolescents d'âge scolaire mais elles cherchent aussi à informer le milieu familial. Bien sûr, les activités proposées comprennent toujours un volet promotionnel en regard des produits bio-alimentaires québécois.

Ce programme d'activités, croyons-nous, favorisera la réalisation des objectifs d'éducation à une alimentation plus équilibrée et développera, nous l'espérons, une attitude positive face aux aliments québécois.

Conclusion

Il convient de rappeler que le but ultime du présent document est de susciter, en regard de préoccupations économiques et sociales, un plus grand engagement des organismes scolaires qui appliqueront l'orientation intitulée « L'alimentation au Québec : voies d'action pour le milieu scolaire ». De plus, le Ministère a voulu faire connaître et mettre à la disposition des personnels du réseau scolaire des services qui leur fourniront des repères dans le développement de leur politique locale d'alimentation et dans la révision de leurs modes d'organisation.

Le succès de la mission sociale et économique que constitue l'ensemble de l'orientation sur l'alimentation en milieu scolaire repose, d'une part, sur le degré d'adhésion des intervenants du réseau scolaire et sur leur engagement à mettre en œuvre cette orientation et, d'autre part, sur le soutien apporté par les autres réseaux aux organismes scolaires.

À cet égard, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec fera tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer avec les autorités scolaires à relever ce défi de taille.

* Dans ce document, le masculin inclut le féminin lorsque cela s'applique.

Annexe

Personnes-ressources du M.A.P.A.Q.

Pour obtenir les coordonnées des personnes-ressources du M.A.P.A.Q. de votre région, n'hésitez pas à communiquer avec :

La Direction de la commercialisation

À Québec

200-A, chemin Sainte-Foy, 10e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-2460

À Montréal

201, boul. Crémazie Est, 4e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2M 1L4
Tél. : (514) 873-4410

La Direction de l'inspection des aliments à la consommation

À Québec

200-A, chemin Sainte-Foy, 11e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-2500
1-800-463-5023 (Renseignements sur les lois et les règlements)

Références bibliographiques

1. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Les habitudes alimentaires des jeunes Québécois, Rapport d'enquête*, Québec, Direction des politiques alimentaires et les Cercles de Fermières du Québec, mai 1985, 73 p.

2. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Les habitudes alimentaires des ménages québécois, Rapport d'enquête*, Québec, Direction des politiques alimentaires et les Cercles de Fermières du Québec, décembre 1985, 88 p.

3. Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, *Objectifs : santé*, Québec, 1984, 217 p.

4. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *L'industrie bio-alimentaire en 1987 : performances économiques et perspectives pour 1988*, Québec, Direction des communications, février 1988, 127 p.

5. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Rapport d'évaluation sur les services alimentaires scolaires au Québec*, Montréal, Direction du développement commercial, 1985, 82 p.

6. Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, *L'alimentation au Québec ; voies d'action pour le milieu scolaire*, Document d'orientation, Québec, juin 1988, 23 p.

7. Québec, Ministère des Affaires sociales, *Une Politique québécoise en matière de nutrition*, Québec, Direction générale de la planification, Service des études épidémiologiques, 1977, 89 p.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Conception graphique: Direction des communications du M.A.P.A.Q.

88-0099